

Azay infos

n° 46 - Juin 2014

La commune aux douze villages

Quel est le nom de ce village ?



On trouve trace du nom de ce village dès 1269, son origine latine signifie «source de verre». De nombreux fiefs dépendaient de son Château refait à neuf en 1529.

Leurs noms : La Cour, La Mortière et La Jolinière sont encore d'actualités ; la Jolinière est aujourd'hui un nom de rue.

91 foyers y résident à ce jour.

P2 Edito
P3 Taxes locales - Budget
P4 et 5 Nouveau Conseil Municipal
et commissions

P6 Un village - Inventaire des arbres
Expression de la liste alternative
P7 Inscriptions scolaires - AISM
P8 Mon agenda

FOUVÉRIÈRES

Bulletin d'Informations Municipales



Directeur de la publication : Jean-Luc DRAPEAU

Conception et réalisation : Mairie d'AZAY LE BRÛLÉ

Impression : BOUCHET Prim'Atlantic (Saint Maixent l'Ecole)

Dépôt légal n° 1276 - juin 2014 - Tirage : 850 exemplaires

Azay Infos réalisé sur du papier recyclé

EDITO

MISE AU POINT

Lors de la campagne des municipales, un tract sur l'évolution de la fiscalité communale, que je qualifierai de « spécieux » pour ne pas dire plus, a été diffusé.

N'ayant pas voulu à trois jours de l'élection rentrer dans une polémique peu bénéfique pour le débat public, il me paraît aujourd'hui nécessaire de rétablir quelques vérités.

En effet, quelques énoncés ne peuvent rester sans réponse, il y va de l'image de notre commune et de la vérité des chiffres.

Ainsi, ce document appuyait son argumentaire sur des graphiques extraits et retirés de leur contexte, d'un site internet proposant des analyses financières des ressources des communes. Or, nos détracteurs n'ont délibérément retenu qu'une partie de l'analyse, pouvant alors laisser à penser que les habitants d'Azay-le-Brûlé étaient soumis à une pression fiscale exponentielle !

Le chiffre de 67% a été annoncé !

info ou intox ?

Simple incompréhension du fonctionnement des finances des collectivités locales ou usage délibéré d'arguments fallacieux ?

Le site s'appuie sur une analyse de l'évolution des ressources fiscales communales par habitant, il divise l'ensemble des ressources des impôts locaux par le nombre d'habitants.

Or, dans le montant des recettes liées aux impôts locaux sont intégrées des taxes recouvrées auprès des entreprises et non pas auprès des seuls contribuables particuliers. Ainsi, l'augmentation du revenu de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) a effectivement été conséquente sur notre territoire et a évolué régulièrement.

C'est une très bonne chose ! Il s'agit là du résultat d'une politique locale de développement économique, parfaitement sensible sur la forte évolution de la zone industrielle située sur notre commune, ce dont nous devons tous nous réjouir.

Le revenu de la taxe du foncier bâti prend également en compte le foncier bâti des entreprises.

Ainsi, intégrer le revenu total dans un rapport impôts locaux/habitants a semé forcément le trouble et a pu favoriser une mauvaise interprétation.

Également, même si l'on conserve ce ratio, il aurait pu être plus correct de porter à la connaissance de tous que le site pointe en conclusion : « une augmentation moins forte à Azay-le-Brûlé que sur les communes françaises similaires. » ainsi que l'introduction de l'article qui signale la provenance de la ressource communale.

La réalité démontre surtout que la variation des taux hors bases a suivi l'inflation au cours du temps.

LES CHIFFRES EXACTS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Inflation	2,1	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1	1,5	2,1	2	0,9	16,4
Variation fiscalité commune AZAY hors bases	1,50%	4%	2%	0%	0%	2%	2%	1%	1%	1,50%	15,00%

Je rappelle par ailleurs le très bon résultat budgétaire 2013 de notre commune avec une section de fonctionnement qui montre un résultat excédentaire de plus de 185 000 €.

Voilà autant de réalités budgétaires qui doivent amener les uns et les autres à considérer la situation sur un angle plus juste, et éviter des amalgames où l'on confondrait notamment l'impôt communal avec la totalité des impôts.

Aujourd'hui d'autres défis s'ouvrent à nous tout particulièrement avec l'évolution de l'intercommunalité ;

La mise en œuvre d'un nouveau taux intercommunal, issu exclusivement d'un calcul fixant un taux moyen unique sur le nouveau territoire, va avoir un impact sur le montant de la fiscalité intercommunale payé par les contribuables. En effet, les taux de notre ancienne communauté de communes Val de Sèvre étaient plus faibles que les taux de l'ancienne communauté Arc en Sèvre.

Ainsi, une dotation de compensation a été attribuée à l'unanimité des élus de la nouvelle communauté de Communes du Haut Val de Sèvre, elle a été fixée pour notre commune à une dotation annuelle de 58 000 Euros.

Pour ce qui concerne la commune d'AZAY LE BRÛLÉ, malgré une inflation prévue à 1,4%, afin de ne pas augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de baisser les taux communaux de la valeur de la compensation attribuée.

Soit

- Taxe d'Habitation : Baisse de 4,92% soit un taux 2014 de 20,87 %
- Taxe Foncière sur le bâti : Baisse de 11,57% soit un taux 2014 de 16,20 %
- Taxe foncier non bâti : Baisse de 7,12% soit un taux 2014 de 62,73 %

La nouvelle équipe Municipale prend ses marques et va définir les projets du futur, nous avons besoin de sérénité et d'avis constructifs. Nous ne manquerons pas de consulter au plus près la population d'AZAY LE BRÛLÉ pour répondre au mieux aux préoccupations de tous et dans l'intérêt commun, aux regards des moyens de la commune et dans un contexte économique particulièrement difficile.

Jean-Luc DRAPEAU Maire d'AZAY LE BRÛLÉ

➔ Taxes locales

La fiscalité locale est une des principales ressources des budgets des collectivités territoriales, notamment communaux. Elle constitue l'une des sources majeures de financement des services publics locaux.

Les trois principales taxes locales perçues par la commune sont les suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

A quoi servent ces impôts locaux ?

Ils participent au financement de l'ensemble des services rendus aux administrés, au mouvement associatif culturel et sportif, à la solidarité et au cadre de vie, au financement des investissements des projets décidés par le Conseil municipal, à l'entretien du patrimoine communal ainsi qu'au développement des équipements collectifs.

Qui paie quoi ?

La taxe d'habitation : toute personne occupant un logement, au 1er janvier de l'année, qu'elle en soit propriétaire, locataire ou l'occupant à titre gratuit.

La taxe foncière sur les propriétés bâties : toute personne, entreprise, propriétaire ou usufruitier, au 1er janvier de l'année d'imposition, d'une propriété bâtie.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties : toute personne, entreprise, propriétaire ou usufruitier, au 1er janvier de l'année d'imposition, d'un terrain non bâti.

Comment sont calculés les impôts locaux ?

$BASE \times TAUX = \text{montant de l'imposition.}$

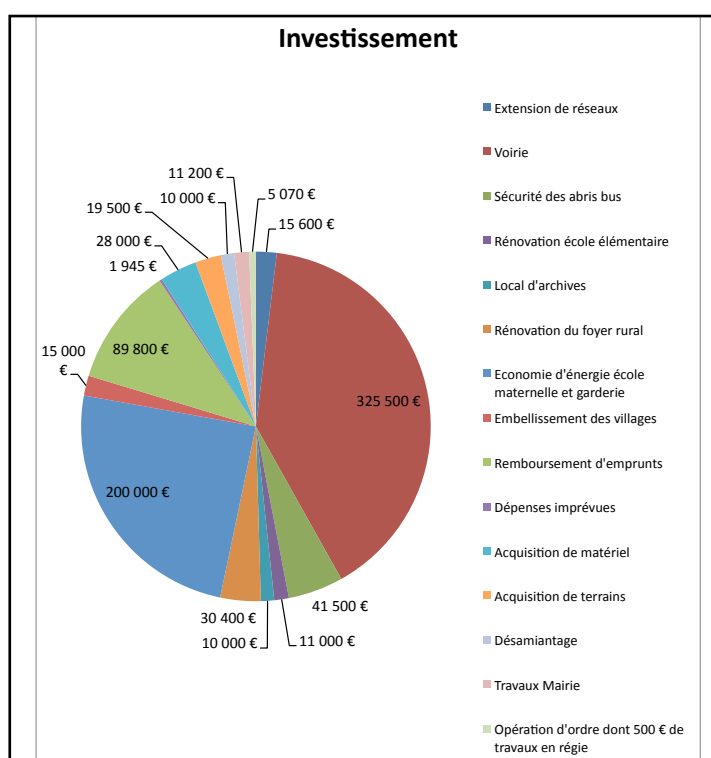
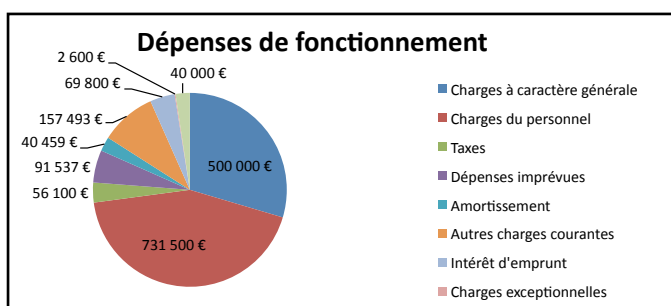
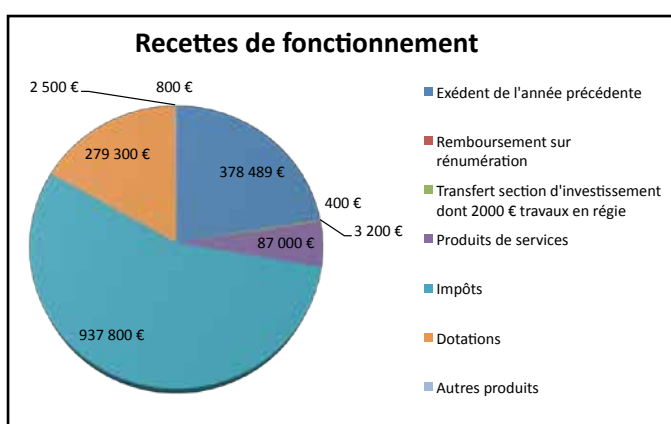
La BASE d'imposition est déterminée par les services fiscaux, elle repose sur une notion commune aux trois taxes, la valeur locative cadastrale. Cette valeur locative correspond au loyer annuel théorique que produirait un bien bâti ou non bâti dans des conditions normales de location. Base fixée chaque année par la loi de finances votée par le Parlement (2014 = 0,9 %).

Les taux d'imposition votés par les collectivités locales :

Chaque année, les collectivités locales : les communes, les intercommunalités et les départements (concernés uniquement pour la taxe sur le foncier bâti) votent leurs propres taux d'imposition.

Attribution de compensation :

Enfin, une compensation financière versée annuellement par l'intercommunalité au titre de l'ancienne Taxe professionnelle payée antérieurement par les entreprises à la commune, vient compléter le budget communal de façon plus que substantielle (budget 2014 : 173 800 € soit environ 20% des recettes fiscales globales).



NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ET COMMISSIONS

→ Vos nouveaux élus, qui fait quoi ?

Le Maire préside de droit les commissions communales, elles sont chargées d'instruire les dossiers soumis au Conseil municipal. Ce dernier étant le seul habilité à prendre les décisions finales.

→ Les Adjoints et leurs délégations

Hélène Favier : 1ère Adjointe en charge des affaires scolaires et sociales ;

Pierre Braconneau : 2ème Adjoint en charge des voiries communales et de l'urbanisme ;

Gilles Saboureau : 3ème Adjoint en charge de l'environnement et de l'agriculture, des bâtiments communaux, cimetières et du personnel des services techniques ;

Marylène Daunizeau-Tardivel : 4ème adjointe en charge de l'animation jeunesse et périscolaire, de la communication et des restaurants scolaires ;

Jean-François Renoux : 5ème Adjoint en charge de la culture, du sport et de la vie associative.

→ Commissions intracommunales*

COMMISSIONS	MEMBRES
Finances	Roseline BALOGE, Hélène FAVIER, Pierre BRACONNEAU, Jean-Claude ROBIN
Environnement et agriculture	Louis-Marie MERCERON, Catherine PINEAU, Jean-François RENOUX, Pierre BRACONNEAU, Jean-Claude ROBIN, Moïse MODOLO
Urbanisme, voirie et sécurité routière	Gilles SABOUREAU, Louis-Marie MERCERON, Jacques DURAND, Jean-François RENOUX, Fabienne POUZET, Moïse MODOLO, Christelle LEONARD
Bâtiment cimetières	Pierre BRACONNEAU, Jacques DURAND, Monique BOUTET, Jean-Claude ROBIN, Moïse MODOLO
Scolaire	Fabienne POUZET, Romain GERVAIS-BOUNOT, Christelle LEONARD titulaire (Manuella REAUTE suppléante)
Animation jeunesse	Fabienne POUZET, Roseline BALOGE, Jean-François RENOUX, Manuella REAUTE, Christelle LEONARD
A.J.A	Marylène DAUNIZEAU-TARDIVEL, Cathy DALQUIE, Manuella REAUTE
Culture, sport, vie associative	Cathy DALQUIE, Catherine PINEAU, Pascal LEFEVRE, Marylène DAUNIZEAU-TARDIVEL, Romain GERVAIS-BOUNOT, Moïse MODOLO, Christelle LEONARD
Communication	Pascal LEFEVRE, Cathy DALQUIE, Jean-François RENOUX, Louis-Marie MERCERON, Manuella REAUTE, Moïse MODOLO
Comité de gestion de foyer	Gilles SABOUREAU, Pierre BRACONNEAU, Pascal LEFEVRE, Monique BOUTET, Moïse MODOLO
Comité de jumelage	Pierre BRACONNEAU, Roseline BALOGE, Cathy DALQUIE, Fabienne POUZET, Manuella REAUTE, Moïse MODOLO
Sylvagraire	Louis-Marie MERCERON, Pierre BRACONNEAU, Catherine PINEAU
Permis de construire et CU	Pierre BRACONNEAU, Gilles SABOUREAU, Jacques DURAND, Jean-Claude ROBIN

* Composition à la date de parution de ce bulletin, séance du Conseil municipal du 02 avril 2014

Commission d'appel d'offres (obligatoire)	Jean-Luc DRAPEAU Jean-Claude ROBIN Pierre BRACONNEAU Gilles SABOUREAU	Jacques DURAND Moïse MODOLO Hélène FAVIER Pascal LEFEVRE
--	--	---

→ Les délégations aux divers organismes

Conseil d'école	Hélène FAVIER, Romain GERVAIS-BOUNOT, LEONARD Christelle
IME Villaine	Hélène FAVIER
Relais Assistantes Maternelles	Fabienne POUZET, Marylène DAUNIZEAU-TARDIVEL
RIBAMBELLE	Hélène FAVIER

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte à la carte (SMC)	Jacques DURAND Pierre BRACONNEAU	Jean-Luc DRAPEAU Moïse MODOLO
SIEDS	Jacques DURAND	Gilles SABOUREAU
Syndicat intercommunal transports scolaires	Catherine PINEAU Jean-François RENOUX	Romain GERVAIS-BOUNOT Hélène FAVIER
Syndicat mixte de production d'eau	Pierre BRACONNEAU	Jean-François RENOUX

→ Les réunions du Conseil municipal

Les Conseils municipaux sont publics et nous vous encourageons à y assister, le Maire peut, par coutume, suspendre le Conseil municipal pour vous permettre de poser d'éventuelles questions. L'ordre du jour et les compte-rendus sont affichés en Mairie.

Venez découvrir le fonctionnement de la commune.

Le Saviez-vous ?

Comment fonctionnent les 4 principales institutions Européennes :

Le conseil européen, composé des 28 chefs d'état membres, se réunit deux fois par semestre, en présence du Président de la Commission Européenne. Leur rôle est de déterminer les grandes orientations politique, économique et sociale dans l'ensemble des domaines d'activités de l'Union européenne et donc de fixer les priorités de l'union.

La commission européenne, composée de 28 commissaires proposés par les chefs d'état et validés par le parlement européen. Ils sont chargés de transcrire ces grandes orientations en textes de loi. Ils présentent donc des propositions législatives, veillent à la bonne application des politiques et exécutent le budget de l'Union.

Le conseil de l'union européenne, réunit les 28 ministres de chaque État membre, qui siègent en 10 formations compétentes par domaine d'activité (Agriculture et pêche, Affaires économiques et financières, Justice et affaires intérieure, etc). Ils se réunissent par formation et discutent des propositions de lois. Celles-ci se tiennent à huis-clos; le Conseil, lui, siège en public lorsqu'il délibère et vote sur un projet d'acte législatif.

Le parlement européen, composé de 751 députés élus pour cinq ans (le sujet de l'élection du 25 mai 2014). Ils représentent les citoyens de l'union européenne. Ils discutent, modifient et votent les propositions de loi, participent à l'adoption des actes juridiques aux côtés du Conseil de l'union Européenne et établissent, avec les membres du conseil, le budget annuel de l'Union.



↳ « Un jour, un village...Mautré »

La commune d'Azay-le-Brûlé, en partenariat avec Prom'Haies et les Croqueurs de Pommes des Deux-Sèvres, ont organisé un atelier d'apprentissage de la greffe. Une trentaine de passionnés se sont retrouvées sur la Place publique de Mautré.



↳ Inventaire des arbres remarquables

Les associations Deux-Sèvres Nature Environnement, Bocage Branché et Prom'Haies réalisent un nouvel inventaire des arbres remarquables du département. Le précédent datant de la fin des années 90, plusieurs arbres ont disparu et de nombreux autres restent encore à découvrir.

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un « arbre remarquable » ?

C'est une notion assez subjective qui désigne un arbre hors du commun par sa taille, sa forme, son âge, son esthétique, sa rareté, par des légendes qui l'entourent, ou encore par les événements historiques qui lui sont associés.

Prom'Haies coordonne l'inventaire sur le territoire du Pays du Haut Val de Sèvre.

Si vous connaissez un arbre remarquable et que vous souhaitez le proposer à cet inventaire, complétez la fiche d'inventaire, disponible sur www.promhaies.net

Pour plus d'informations, contactez Samuel Fichet au 05 49 07 64 02

↳ Information : Bulletin municipal et conditions d'expression des élus

« Article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales « Le bulletin municipal constitue un élément de communication institutionnel qui transcrit la parole officielle de l'équipe municipale. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité ... »

Bien que cette obligation ne s'impose donc pas à notre commune, nous avons souhaité accorder cette possibilité au groupe d'opposition, en encadrant cet espace d'expression réservé aux élus minoritaires au sein du conseil, ce que prévoit la loi.

↳ Espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale

A nous, représentant des 48,76 % des électeurs de notre commune, Monsieur le Maire a décidé le 23 avril 2014 de nous accorder un espace d'expression de quinze lignes maximum dans chaque bulletin municipal.

Nous utiliserons au mieux ce support de communication, pour vous informer de nos contributions aux projets en cours, de la prise en compte de nos idées et de nos demandes par l'ensemble du Conseil municipal.

Nous, les quatre élus, de la liste « une nouvelle équipe, un nouveau dynamisme » souhaitons honorer la confiance que les 490 électeurs nous ont octroyée.

Nous contribuerons, avec les moyens qui nous sont donnés, à faire avancer notre commune pour le bien être de tous les Azéens.

Nous restons à votre écoute, continuez à vous exprimer sur :

nouvelleequipe.azaylebrule@gmail.com

Jean-Claude Robin, Manuella Réaute, Moïse Modolo et Christelle Léonard

→ Inscriptions scolaires

Sont concernés les enfants en Petite Section maternelle âgés de trois ans à l'inscription ou qui auront trois ans avant le 31 décembre et les nouveaux écoliers arrivant dans la commune. Les parents devront se munir des pièces suivantes :

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile (factures d'électricité ou d'eau, avis d'imposition...).

Renseignements : Nouredine Zougari au 05 49 06 73 78



→ Association Intermédiaire du Saint-Maixentais (AISM)

**AISM, UN SERVICE POUR REpondre A VOS BESOINS,
UNE AIDE POUR AMELIORER VOTRE QUOTIDIEN**

Pour le particulier, l'AISM met à votre disposition du personnel pour :

- l'entretien de votre maison, le repassage, nettoyage des vitres,
- la garde d'enfants de plus de 3 ans,
- l'entretien de votre jardin, l'évacuation déchets verts et encombrants,
- les travaux de bricolage, de peinture et de petite maçonnerie,
- l'aide au déménagement, la manutention.

Déduction d'impôt de 50% du montant de votre facture annuelle sur les missions de services à la personne.

CESU (Chèque Emploi Service Universel) préfinancé accepté*

**Sous certaines conditions*

Pour les entreprises, associations, collectivités, artisans, commerçants,

L'AISM propose du personnel pour :

- un accroissement d'activité,
- un remplacement de salarié, l'entretien des bureaux et espaces verts.

Association Intermédiaire du Saint-Maixentais

22 avenue Gambetta – 79400 Saint-Maixent-l'École

Tél. : 05 49 05 77 55 - Fax : 05 49 06 53 65 – Courriel : aism79@gmail.com



→ Cérémonies du 8 mai

Les cérémonies de commémoration du 69ème anniversaire du 8 mai 1945 se sont déroulées en trois temps : dépôt d'une gerbe au monument aux morts, dépôt d'une gerbe à la stèle Ezilda BARREAU, l'appel des morts et dépôt de gerbe devant la plaque commémorative à la Mairie.

Merci aux participants : piquet d'honneur de l'ENSOA, Fanfare de Cherveux et les enfants des écoles (port des gerbes et appel des morts).

MON AGENDA

Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
jeudi 1		dimanche 1		mardi 1		vendredi 1		lundi 1	
vendredi 2		lundi 2		mercredi 2		samedi 2		mardi 2	Rentrée scolaire
samedi 3		mardi 3		jeudi 3		dimanche 3		mercredi 3	
dimanche 4		mercredi 4		vendredi 4		lundi 4		jeudi 4	
lundi 5		jeudi 5		samedi 5		mardi 5	Artenetra	vendredi 5	
mardi 6		vendredi 6		dimanche 6		mercredi 6		samedi 6	
mercredi 7		samedi 7		lundi 7		jeudi 7		dimanche 7	
jeudi 8		dimanche 8	Rallye SEP	mardi 8		vendredi 8		lundi 8	
vendredi 9		lundi 9		mercredi 9		samedi 9		mardi 9	
samedi 10		mardi 10		jeudi 10	Chantier jeunes du Comité	dimanche 10		mercredi 10	
dimanche 11		mercredi 11		vendredi 11	de jumelage	lundi 11		jeudi 11	
lundi 12		jeudi 12		samedi 12	Tour 2 Sèvres	mardi 12		vendredi 12	
mardi 13		vendredi 13		dimanche 13	Chantier jeunes du Comité de jumelage 10 au 17 juillet	mercredi 13		samedi 13	
mercredi 14		samedi 14	La guinguette	lundi 14	Comtes chemins	jeudi 14		dimanche 14	
jeudi 15		dimanche 15		mardi 15		vendredi 15		lundi 15	
vendredi 16		lundi 16		mercredi 16		samedi 16		mardi 16	
samedi 17		mardi 17		jeudi 17		dimanche 17		mercredi 17	
dimanche 18		mercredi 18		vendredi 18		lundi 18		jeudi 18	
lundi 19		jeudi 19		samedi 19		mardi 19		vendredi 19	
mardi 20		vendredi 20		dimanche 20		mercredi 20		samedi 20	Journées
mercredi 21		samedi 21	Gala / Ricou	lundi 21		jeudi 21		dimanche 21	patrimoine
jeudi 22		dimanche 22		mardi 22		vendredi 22		lundi 22	
vendredi 23		lundi 23		mercredi 23		samedi 23		mardi 23	
samedi 24	Exposition	mardi 24		jeudi 24		dimanche 24		mercredi 24	
dimanche 25	« faut l'fer »	mercredi 25		vendredi 25		lundi 25		jeudi 25	
lundi 26		jeudi 26		samedi 26		mardi 26	Cinéma plein air	vendredi 26	
mardi 27		vendredi 27	Fête d'École	dimanche 27		mercredi 27		samedi 27	
mercredi 28		samedi 28		lundi 28		jeudi 28		dimanche 28	
jeudi 29	Edmond Proust	dimanche 29		mardi 29		vendredi 29		lundi 29	
vendredi 30		lundi 30		mercredi 30		samedi 30		mardi 30	
samedi 31				jeudi 31		dimanche 31			

Week-end
Jours fériés
Animations
Évènements officiels

SUR LES PAS D'EDMOND PROUST, le 29 mai de 8h45 à 17h30, une grande balade (17 km) est organisée. Départ de St Maixent, pique nique et collation de la commune d'Azay le Brûlé à 10 heures, village de Verrières. L'inscription est obligatoire avant le 20 mai. Information et inscription au Pays du Haut Val de Sèvre (05 49 26 60 32 – contact@pays-hautvaldesevre.fr).

RALLYE PEDESTRE, organisé par la SEP le dimanche 8 juin 2014, renseignements Didier Brunet au 05 49 06 59 82.

* **GUINGUETTE**, organisée par le Foyer Rural le samedi 14 juin 2014 à partir de 20 heures sous le préau de l'école élémentaire de Cerzeau, soirée dansante avec un DJ, repas à réserver (Paëlla) au 05 49 33 12 60.

GALA DE DANSE, organisée par la SEP le samedi 21 juin 2014 à 20 heures, renseignements Shirley Dhorne au 05 49 25 08 54.

CARRIÈRE DE RICOU, découverte de l'ancienne carrière avec Anthony RARD, le 21 juin à 14h30. Rendez-vous sur site.

FETE DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE, par l'APE, le vendredi 27 juin 2014 à partir de 17 heures à Cerzeau. (école élémentaire et Foyer Rural).

* **TOUR 79 cycliste**, le dimanche 13 juillet 2014 à partir de 10 heures à Cerzeau, contre la montre individuel ; à partir de 19 heures pique-nique autour du Foyer Rural, feu d'artifice sur le terrain de football suivi du traditionnel bal populaire.

CHANTIER JEUNES DU COMITE DE JUMELAGE, une délégation de « jeunes » de la commune de Dolni Kounice (République Tchèque) sera présente sur notre commune du 10 au 17 juillet 2014.

* **CONTES EN CHEMINS**, vendredi 18 juillet 2014 à l'IME de Villaine à 21h30, le conteur Fred Naud présentera « Le Road Movie du taureau bleu ».

* **CONCERT**, gratuit, en l'Eglise Saint-Barthélemy, le mardi 5 août 2014 à 20h30 organisée par ARTENETRA, réservations conseillées au 06 23 22 23 31.

* **CINEMA EN PLEIN AIR**, organisé par Azay-le-Brûlé Patrimoine et Paysage dans l'ancienne cour de la Communauté de Communes (Près de l'Eglise dans Le Bourg d'Azay), le mardi 26 août 2014 à 21 heures 30. « Bienvenue chez les chtits » sera projeté ce jour.

JOURNEES DU PATRIMOINE, week-end du 20 et 21 septembre 2014 à Mautré.

* Ces animations feront l'objet d'un Azay Infos Spécial, pour tous renseignements : JF RENOUX au 05 49 33 12 60.